



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire

Etat d'avancement de la feuille de route : les grands axes de progrès sont identifiés

12 mai 2021

Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a réuni hier l'ensemble des parties prenantes (interprofessions, syndicats, élus, services de l'Etat nationaux et locaux) pour faire un point d'étape de la situation Influenza aviaire en France. Précisant les orientations de la feuille de route et les dispositifs d'indemnisations, cette réunion a permis de poursuivre la dynamique collective de gestion de la crise.

Cette réunion de travail a été l'occasion de saluer l'engagement de tous, professionnels comme services de l'Etat, dans la gestion de la crise comme dans la concertation engagée depuis mars pour aboutir à une nouvelle feuille de route Influenza aviaire dès cet été.

Aujourd'hui, si la vigilance reste de mise, les actions menées depuis le début de cette épizootie permettent de revenir à une situation sanitaire stabilisée. Les productions ont d'ores-et-déjà redémarré dans le Sud-Ouest notamment, là où les impacts ont été les plus importants.

Du point de vue de l'indemnisation, la réactivité avec laquelle le Gouvernement a souhaité répondre aux besoins des filières impactées se traduit concrètement. Les acomptes pour pertes sanitaires ont été versés en totalité, pour un montant de plus de 18 millions d'euros, et les indemnisations économiques vont pouvoir être mises en œuvre dans un calendrier resserré, sous la forme d'avances dans un premier temps pour certaines d'entre elles. Les négociations se poursuivent s'agissant du dispositif de soutien au secteur de l'aval. Une première enveloppe indicative globale de 89.5 millions d'euros est d'ores-et-déjà prévue pour indemniser l'ensemble des filières.

Cette réunion a également permis de réaliser un point d'avancement de la feuille de route qui se déclinera autour de 3 axes « anticiper, prévenir et adapter ». Dans cette perspective, l'ANSES a présenté aux parties prenantes ainsi réunies les recommandations de son avis sur le retour d'expérience de l'épizootie 2020-2021. Elle préconise notamment de mettre en place des dispositifs de mise à l'abri adaptés, selon l'analyse des risque (densité, zones humides, niveau de risque Influenza...), selon les types d'élevage, les modes de production et les espèces. De façon collégiale, les groupes de travail tiendront compte de ces recommandations pour élaborer la nouvelle feuille de route. A ce stade, les travaux de concertation engagés ont déjà permis d'identifier plusieurs pistes de progrès à consolider pour améliorer la gestion collective face à la crise, en particulier :

- Connaître en temps réel le nombre de volailles présentes dans tous les élevages de volailles,
- Anticiper le risque d'apparition de la maladie et prévoir des réductions de densités en zones à risques,
- Améliorer la gouvernance,
- Améliorer les pratiques de biosécurité à tous les maillons,
- Analyser les impacts et la faisabilité du recours à la vaccination préventive à compter de 2022.

« Le travail collectif continue. Les indemnisations sanitaires sont là, les indemnisations économiques vont être lancées. La feuille de route « anticiper, prévenir et adapter » est en bonne voie et permet d'envisager d'ores-et-déjà des mesures sanitaires concrètes pour définir un système plus protecteur pour l'ensemble des filières, fondé sur une analyse des risques et tenant compte de la diversité de nos productions. » **a déclaré Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Contact presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv